



Formation pour les professionnels
de l'enfance, de l'adolescence et de la famille

DEVIS POUR LA FORMATION

De l'adoptabilité juridique à l'adoptabilité psychique

La formation continue du Centre d'Ouverture Psychologique Et Sociale (Copes) s'adresse à tous les acteurs du champ médical, psychologique, pédagogique et social (médecins, gynécologues, obstétriciens, psychologues, psychiatres, pédiatres, infirmiers, éducateurs, travailleurs sociaux, moniteurs d'éducation familiale, psychomotriciens, orthophonistes, sages-femmes, puéricultrices, enseignants...), garants de la prévention précoce et de la santé globale de l'enfant, de l'adolescent et de la famille.

Les stages et les formations sur site proposés par le Copes explorent les domaines de l'enfance à l'adolescence, les problématiques familiales, sociales et culturelles et les questions institutionnelles.



La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant fait du statut de pupille de l'État un statut de protection pour un enfant mineur privé durablement de sa famille. La loi rappelle la nécessité de construire pour chaque pupille de l'État un projet de vie qui prenne en compte l'intérêt de l'enfant, et ses besoins fondamentaux.

Cette formation a pour objectifs de maîtriser le droit applicable à la tutelle des pupilles de l'État.

L'élaboration du projet de vie des pupilles de l'État, la question du bilan d'adoptabilité et les différentes formes d'adoption seront également envisagées.

Animé par Pierre Lévy Soussan, pédopsychiatre et Raphaëlle Cavalier, juriste, responsable du service Adoption et droits de l'enfant département du Nord.

Stage

SM22-55

Tarif

742 €

Lieu

Paris

Dates

23-29 sept., 13-14 oct. 2022 (soit
28 h sur 4 jours)

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

Place et rôle des Départements dans le champ de la protection de l'enfance.

Les enjeux de la réforme du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance.

Le parcours des enfants en protection de l'enfance : la prise en compte de l'intérêt de l'enfant et de ses besoins.

La CESSEC (commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance).

Adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme.

Réinterroger les pratiques professionnelles.

Quelques mots autour de l'autorité parentale 9 h à 13 h

Cavalier Raphaëlle, juriste responsable du Pôle Droits de l'enfant et adoption, département du Nord.

L'assistance éducative.

La Délégation de l'autorité parentale.

Le retrait de l'autorité parentale.

La Tutelle d'Etat déferée au Département.

Les pupilles de l'Etat 14 h à 17 h

Cavalier Raphaëlle

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

EN DISTANCIEL

Accueil des stagiaires.

Présentation des objectifs.

La construction de l'enfant au sein d'une famille, repères actuels :

la construction filiative (ruptures et dépassements).

Impact psychique du parcours des enfants en protection de l'enfance : l'étude Saint Exupéry.

Conséquences de l'adoptabilité psychique de l'enfant 9 h à 13 h

Lévy-Soussan Pierre, pédopsychiatre ; médecin directeur de la consultation pour l'enfant et sa famille COFI-CMP, association Cerep-Phymentin, Paris.

EN DISTANCIEL

Adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme, utilisation.

Les dysparentalités, réversibles et irréversibles : définition des types de dysparentalité, repérages ; impact psychique et relationnel des traumatismes précoces sur l'enfant

(abandon, délaissement, violence physique, psychique, sexuelle) ; origines de difficultés des professionnels à penser le délaissement (article 38 du Code Civil). 14 h à 17 h

Lévy-Soussan Pierre

Second module

JEUDI 13 OCTOBRE 2022

Adoptabilité psychique : crises, ruptures, dépassement. (Partie I)

Le profil psychique des candidats pour les pupilles d'État.

Place et rôle des assistants familiaux dans le recueil de l'enfant délaissé : les phénomènes de répétitions traumatiques; la place de l'histoire passée et des projets futurs..... 9 h à 13 h
Lévy-Soussan Pierre

Bilan, évaluation de l'adoptabilité psychique de l'enfant. (Partie II)

Le travail en réseau Tribunaux/ASE/services d'adoption.

L'appariement, accompagnement14 h à 17 h
Lévy-Soussan Pierre

VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

Le statut de pupille de l'État, un statut de protection.

Maîtriser les règles juridiques relatives à l'admission de l'enfant en qualité de pupille (Article L.224-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles).

De l'admission au projet de vie : les modalités juridiques de l'admission;
la déclinaison du projet de vie; la formalisation du projet de vie.

Place et rôle de l'ASE, du Tuteur des pupilles de l'État et du Conseil de famille 9 h à 13 h
Cavalier Raphaëlle

De l'adoptabilité juridique à l'adoptabilité psychique.

Quand le projet de vie est un projet d'adoption : les enjeux de l'adoption nationale; la préparation et l'accompagnement des candidats à l'adoption (les enjeux de l'accompagnement, forme et contenu).

L'adoption plénière et l'adoption simple : conditions et effets.

Quand le projet de vie n'est pas un projet d'adoption : le maintien de l'enfant dans son milieu d'accueil; l'accueil bénévole et durable; le parrainage.

Conclusion et bilan du stage14 h à 17 h
Cavalier Raphaëlle

